

Des corps placés dans l'anormal

Désirer en tant que femme des années 1930 aux années 1960

LOUISE BARBIER

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY, SIRICE

Résumé

La préoccupation des institutions médico-légales pour la sexualité des femmes est forte entre les années 1930 et les années 1960. Dès lors que l'expression du désir sort des cadres du mariage, les diagnostics médicaux du tribunal de la Seine catégorisent les *désirantes* comme anormales. Ce discours répressif s'immisce dans les corps et dans les imaginaires sexuels. Pourtant, une analyse des récits autobiographiques permet d'appréhender les femmes comme sujets désirants, par leur *prise d'écriture* et leur *prise de liberté*.

Mots-clés : Imaginaires sexuels – Désir – Corps – Genre – Répression.

Abstract

Abnormal bodies. Desiring as a woman from the 1930s to the 1960s

The concern of medico-legal institutions for women's sexuality was strong between the 1930s and the 1960s. As soon as the expression of desire goes beyond the framework of marriage, the medical diagnoses of the Tribunal de la Seine categorize those desiring as abnormal. This repressive discourse interferes with bodies and sexual imaginations. However, an analysis of autobiographical stories allows us to understand women as desiring subjects, through their writing and their behaviors.

Keywords: Sexual Imaginaries – Desire – Bodies – Gender – Repression.

Introduction

Lorsque Philippe Artières cite les documents d'archives qu'utilise l'historien, il mentionne aussi les « papiers sans importance » et questionne : « Pourquoi à ce moment-là, ces écrits rentrent-ils dans l'histoire des savoirs¹ ? » Pour comprendre les imaginaires sexuels des femmes entre 1930 et 1960, il est nécessaire d'étudier les textes qui sont longtemps restés hors de l'histoire, par manque de noblesse du sujet, par hiérarchie de l'administration de la preuve, par manque d'intérêt, aussi. En effet, les imaginaires ne sont pas des objets inertes ; ils font trace dans les décisions de justice, dans les écrits personnels, dans les discours médicaux. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une histoire des imaginaires sexuels, et donc conséquemment des désirs, la corporéité rentre en jeu. En effet, comment un imaginaire social entre-t-il dans la chair ?

Les corps désirants féminins sont identifiés par les institutions judiciaires, religieuses, médicales et éducatives comme des menaces à l'ordre social et

¹ Philippe Artières, « Écritures éphémères, écritures fragmentaires, écritures ordinaires », *Communication & langages*, n° 197, 2018, p. 111-124.

à la morale chrétienne. Ils sont ainsi réduits à l'animalité, au vice, nécessitant d'être recadrés, condamnés, dressés. De l'autre côté du miroir, le corps éprouvé d'une femme dans l'intimité entre les années 1930 et 1960 est celui de la peur de la grossesse, d'un corps contraint juridiquement à la sexualité lorsqu'est conclu le mariage, d'un corps souvent violenté. À ces réalités matérielles s'ajoutent donc les imaginaires collectifs : comment ressentir et accepter le plaisir charnel lorsqu'il est enseigné comme un péché hors des cadres légitimes du mariage ?

Si ces quatre décennies sont ponctuées de nouvelles tendances – les femmes constituent 37 % de la population active dans l'entre-deux-guerres, la généralisation du mariage d'amour s'accompagne d'une certaine érotisation de la passion amoureuse, l'érosion de la pudeur se visibilise dans les films, et des modèles alternatifs de féminité tels « la garçonne » se diffusent –, le modèle dominant reste néanmoins celui de la femme au foyer ayant peu de droits : pas d'autorité parentale sur ses enfants ni d'accès à la contraception, l'impossibilité d'ouvrir un compte en banque sans l'accord de son mari. Entre les années 1930 et le début des années 1960 se situe alors une période ambiguë pour les femmes, entre conservatisme des mœurs, tentatives de réforme du mariage et naissance d'un désir coupable de vivre pour soi.

C'est ainsi qu'un corpus de sources hétéroclite est mobilisé pour traiter ce sujet. D'abord, les sources de l'intime conservées à l'Association pour l'autobiographie à Ambérieu-en-Bugey, soit ces mots de femmes collectés dans les correspondances, les autobiographies et les journaux intimes. À travers ces fragments de vie, nous avons tenté d'appliquer une méthode proche de la micro histoire, tout en comparant les discours dans une démarche presque prosopographique. Ensuite, les archives judiciaires permettent d'accéder au plus près de l'intimité des familles de tous les milieux sociaux et des discours normatifs en vigueur. Plus particulièrement, les demandes de déchéance de parentalité et les demandes de correction paternelle pour les mineures, les archives du Tribunal pour enfants de la Seine et de l'association Olga Spitzer renseignent sur les condamnations morales et civiles qui déterminent l'espace de l'acceptable de la sexualité féminine.

Afin de répondre à la question « comment les sciences humaines et sociales explorent-elles le rapport au corps éprouvé ? », il semble nécessaire de dépasser l'histoire des sensibilités pour une histoire sociale et politique des corps. Parce que le contrôle des corps féminins dans leur intimité est presque total, les comportements intimes en sont d'autant plus signifiants et constituent parfois des exemples de sujets en lutte. En effet, l'intime ne devient-il pas subversif justement à partir du moment où, parce que réprimé, il peut se retrouver devant le juge et devenir un *problème social* ?

Des corps désirants menaçants

Si le désir de l'autre semble être une nouvelle norme du mariage d'amour², il reste pathologique en dehors de ce cadre. Pour les veuves ou les femmes divorcées, avoir une sexualité active apparaît comme une menace pour l'éducation de leurs enfants, qui côtoient alors quotidiennement une personne dont le discernement du correct et de l'incorrect semble flou. Pour les jeunes filles mineures qui catalysent les peurs collectives, leur sexualité est perçue comme un danger pour l'ordre social et pour l'avenir moral de la nation. Dans les deux cas, la sexualité active est signe d'amoralité et d'anormalité, les conduisant à perdre des droits : la garde de leurs enfants pour les premières, la liberté pour les secondes qui se voient placées en maison de rééducation ou en hôpital psychiatrique.

Ainsi, au moment où naît la protection de l'enfance, dans l'entre-deux-guerres, les questions de mœurs liées à la sexualité des jeunes filles passent dans la catégorie des troubles du comportement. Les archives judiciaires des mineures regorgent en effet d'observations psychiatriques tissant des liens systématiques entre sexualité et amoralité. Les jeunes filles qui comparaissent devant la justice ont soit commis un potentiel délit (vol, vagabondage, etc.), soit sont désignées par un des membres de leur famille comme étant en danger moral à travers une demande de correction paternelle. Pour tous ces motifs – sexualité débridée, attentat à la pudeur, fugues, sorties trop fréquentes, soupçon de prostitution ou simplement d'amour libre –, un examen psychologique et psychiatrique est réalisé. Ce dernier consiste en un test d'intelligence, une description rapide de l'individu fondée sur un entretien et un examen de son « fond mental ». La description est souvent relativement arbitraire comme ci-après :

Forte constitution, plus grande que son âge, pas nerveuse ni perverse, intelligence moyenne. [...] Elle dit : "je suis très sérieuse et je jure sur la tête de ma petite sœur que je suis vierge"³.

Dans cet extrait, la sexualité est directement mise au centre de la discussion et constitue un des seuls renseignements à conserver. La question posée par le personnel médical pour établir un diagnostic psychiatrique est finalement assez factuelle : la mineure a-t-elle oui ou non eu des relations sexuelles avec des hommes ? La parole de la mineure est d'ailleurs toujours remise en cause et confrontée à d'autres témoignages considérés comme plus fiables. Dans le dossier de Jeannine datant de 1954 (17 ans), fille de petits cultivateurs normands décédés et placée à Chevilly, le compte rendu du médecin se montre sceptique quant aux déclarations de la jeune fille :

² Philippe Ariès, George Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5. *De la Première Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 77.

³ Archives de Paris (AD), Tribunal pour enfants de la Seine, 18, boulevard Sérurier, cote 1418W carton 47, dossier daté de 1954.

Au grand besoin d'affection s'ajoute un appétit sexuel plus important que Jeannine ne veut l'admettre [...] Elle nie toute fréquentation masculine mais les renseignements sociaux témoignent du contraire, et d'autre part les préoccupations sexuelles sont clairement manifestées dans les épreuves projectives⁴.

Les tests projectifs étaient particulièrement utilisés depuis la théorie freudienne et jusque dans les années 1980 en psychologie et en psychiatrie. À travers des stimuli soumis au patient, le psychiatre a accès à des réactions et des réponses plus spontanées permettant d'accéder à la « vraie » personnalité du sujet. C'est donc dans l'inconscient de Jeannine que seraient tapies les traces de son désir, désir qui ne peut être interprété qu'en termes de dérèglement hormonal et qui la conduiront à l'internement.

En réalité, l'examen psychologique vise surtout à savoir si les normes morales de comportement qui pèsent sur les jeunes filles ont été intégrées, notamment en essayant de jauger la culpabilité ressentie par la jeune fille, la capacité de soumission à l'autorité, le degré de volonté qui l'a conduite à agir ainsi, et la liberté dont elle dispose dans son milieu familial. Plus artificiellement, certains jugements sont fondés sur l'apparence des jeunes filles, des adjectifs tels que « coquette », « érotique », « sensuelle » sont en effet régulièrement utilisés pour les qualifier. Rarement de vrais troubles mentaux sont diagnostiqués, quand bien même le psychiatre tente de poser un diagnostic au désir, ce dernier étant totalement inaudible, comme nous le voyons dans cet examen de Pierrette, née en 1928 et conduite devant le juge des enfants en 1946 pour vagabondage :

Elle avoue ses incartades érotiques avec une désarmante inconscience : "j'ai eu, dit-elle, mon premier rapport à 15 ans, depuis dans l'Aisne, j'ai bien couché avec dix autres et à Paris, au moins avec cinq. J'avais vu les autres faire pareil et ça m'a plu. C'était pas pour de l'argent, ni pour se marier, mais pour le plaisir. Quand on me demandait je laissais faire [...]" Elle n'a jamais eu de crises nerveuses, pas de convulsions... [...] aucune notion d'encéphalite léthargique, infection laissant parfois après elle, chez les jeunes gens des troubles de la sphère sexuelle. [...] elle témoigne d'une excitation générale et d'une hypersthénie assez spéciale, mais sans tendance délirante. L'examen physique et neurologique est négatif⁵.

Face à un discours désigné par le psychiatre comme « désarmant », puisque la jeune fille explique sans culpabilité qu'elle aime avoir des relations sexuelles, le médecin cherche des explications médicales pour traduire ce comportement. Ainsi, lorsque les tests médicaux ne sont suivis d'aucun diagnostic pathologique comme dans le cas ici, le psychiatre traduit son propre jugement moral en des termes savants :

Une excitation sexuelle véritablement anormale, de l'apathie de plus en plus accentuée, des fugues à répétition. [...] Pierrette est un être fruste et primitif, entièrement dominé par ses instincts auxquels elle s'abandonne avec un fatalisme passif, sans en apprécier les conséquences. D'après notre examen, il apparaît que cette adolescente est une malade qui relève seulement de la

⁴ Archives de Paris (AD), 18, boulevard Sérurier, cote 1418W carton 47, dossier datant de 1954.

⁵ AD, Tribunal pour enfants de la Seine, cote 1418W, dossier 2542, 1946, Pierrette, née en 1928.

médecine. [...] Elle a été retrouvée récemment errante dans Paris, sans argent, couchant dans des autos de manège, ayant des relations avec des Algériens⁶.

Les termes « anormale », « frustré », « primitif », et « dominé par » dessinent davantage un jugement normatif qu'un diagnostic médical. Dans la seconde partie de la citation, la description des transgressions sociales, raciales et de genre commises par la jeune fille ne semble servir qu'à appuyer la démonstration sans même chercher à dissimuler le caractère social et non plus médical de son comportement : en plus d'affirmer son désir sexuel, Pierrette se met en danger en errant dans les rues de Paris, laissant corrompre sa jeunesse avec des Algériens. La menace que représente la figure de la jeune fille vulnérable comme foyer de corruption sexuel est ici clairement réactivée par le psychiatre. Finalement, Pierrette est diagnostiquée débile mentale avec des périodes d'excitation pathologique pendant les menstruations. Le psychiatre demande l'internement pour qu'elle soit traitée, mais la sanction est avant tout disciplinaire.

Disciplinaires, les sanctions le sont d'autant plus lorsque les jeunes femmes sont issues de milieux populaires, comme en témoigne le journal intime d'une enfant de la DASS sans ressources financières, sans famille, sans éducation. Alors placée comme petite bonne dans différents lieux qu'elle finit toujours par quitter par sentiment de lassitude et d'apathie, la jeune fille raconte dans quelles circonstances elle a été conduite en hôpital psychiatrique :

Je voulais toujours voyager. J'étais triste, sale, maigre, sans sourire. Je subissais tout sans me révolter. J'en avais rien à foutre de la vie. En fugue j'étais bien, j'avais la liberté. Alors un jour on a trouvé que je devais être malade mentale⁷.

Effectivement, la plupart des femmes internées répondent à un profil social type que Véronique Fau-Vincenti⁸ a tenté de chiffrer à partir d'un échantillon de dossiers et registres d'entrées de la section Henri-Colin accueillant les patientes difficiles de l'hôpital de Villejuif entre 1933 et 1960 : 40 % d'entre elles sont sans profession, parmi les autres 60 % occupent des emplois de bonne, de domestique, de femme de ménage, de serveuse, d'ouvrière ou de couturière, 73 % sont célibataires et la moyenne d'âge des entrées est de 34 ans.

Autre sanction du désir féminin par la loi : la « déchéance de parentalité ». Cette disposition consiste à retirer l'autorité parentale et la garde des enfants à l'un des parents ou bien aux deux. Si, dans le cas du père, les motifs des déchéances de parentalité observées vont de la violence extrême à l'abandon des enfants – dans une logique qui correspond à la volonté de

⁶ AD, cote 1418W, dossier 2542, 1946, Pierrette, née en 1928.

⁷ Association pour l'autobiographie (APA), Ambérieu-en-Bugey, 3017, Journal d'une enfant de la DASS.

⁸ Véronique Fau-Vincenti, « Des femmes difficiles en psychiatrie (1933-1960) », *Criminocorpus. Revue hypermédia*, 2019. Article en ligne (<https://doi.org/10.4000/criminocorpus.6120>), [consulté le 20 mai 2022].

protection de l'enfance –, les mères semblent être punies au-delà de la mise en danger des enfants, puisqu'elles le sont aussi pour le « non-respect » du rôle qui leur incombe : être tout entière dévouée à la famille et n'avoir aucune « chambre à soi ». Ainsi, penser à soi, boire de l'alcool, ou encore avoir des relations sexuelles avec des amants même lorsqu'elles sont veuves remet en question la qualité de leur rôle de mère.

C'est par exemple le cas d'une femme veuve dont l'entourage fait une demande de déchéance de parentalité⁹ car on lui reproche d'« aime[r] un peu trop les hommes » quand son employeuse ajoute : « C'était une travailleuse, mais elle n'avait aucune moralité. [...] Elle boit beaucoup et les enfants avaient un très mauvais exemple chez eux. » Face à ce peu d'éléments, centrés d'ailleurs davantage sur la sexualité de la mère que sur des fautes ou pratiques à risques concernant les enfants, les enquêteurs sociaux concluent toutefois que « le retrait du droit de garde semble tout indiqué ».

Cette pathologisation de « l'esprit de jouissance » vis-à-vis de la sexualité dont font preuve certaines femmes se développe au-delà du monde médical puisque les individus intègrent eux aussi les explications savantes : dans les dossiers de la justice des mineures, lorsque les assistantes sociales enquêtent sur le milieu familial et collectent auprès de l'entourage des informations sur la jeune fille, les comportements de grande liberté sexuelle sont expliqués par l'hypothèse d'un trouble psychique. C'est le cas de Marthe qui « court les garçons » et dont l'assistante sociale reporte, après avoir rencontré la mère et les sœurs de la jeune femme : « Ils pensent tous qu'elle a quelque chose d'anormal au point de vue santé ou "tête". Ils la croient neurasthénique ou au moins bizarre¹⁰. » Ou bien Liliane qui, ayant des relations sexuelles avec un amant avec lequel elle fugue, alors qu'elle commençait un travail de serveuse dans un hôtel antillais, situation que son beau-père infirmier résume ainsi : « elle menait une vie déréglée » et « sa tenue laissait beaucoup à désirer » pour finir par conclure : « Liliane ne semble pas très normale au point de vue mental ». Ainsi, désir sexuel, aspiration à l'indépendance, et cohabitation avec des personnes racisées sont des transgressions sociales réinterprétées et traduites par cet homme en termes de troubles mentaux.

Ne pouvant interpréter le désir sexuel comme une réalité normale, l'institution médico-légale a défini les cadres de son acceptabilité et surtout toutes les conditions de son anormalité : être jeune, être mère, être pauvre, être célibataire, avoir plusieurs partenaires, être entreprenante et initier un rapport sexuel. Cette pathologisation participe d'un contrôle de la sexualité

⁹ Archives de l'association Olga Spitzer, 18 boulevard Sérurier, 1368W32, 1929, Demande de déchéance contre la mère veuve, suivi de la famille de 1929 à 1937.

¹⁰ AD, Tribunal pour enfants de la Seine, 1418W, carton 47, année 1954.

des femmes en définissant un espace très mince de sanité qu'il est difficile de s'approprier.

La peur au corps : une forme d'appropriation

Cet imaginaire social liant désir féminin et anormalité ne s'arrête pas à l'entourage, mais s'immisce au plus près des "fors intérieur" des femmes. « Se battre contre soi-même » est en effet une expression qui revient souvent dans les écrits intimes lorsque les femmes de l'époque évoquent leur désir ou l'attirance qu'elles ont ressentie : il s'agit de lutter contre une partie animale, anormale, voire une tentation du mal. Pour Simone¹¹ dans les années 1940, le champ lexical de la lutte est présent à plusieurs reprises :

Il est assez agréable de dormir une nuit dans les bras d'un jeune homme ou lui dans vos bras et sa tête sur votre épaule quand il est, comme c'était le cas - parfaitement beau, très beau même et très charmant avec quelque chose d'enfantin dans ses yeux noirs malicieux, et je ne sais comment le dire, peut-être trop de séduction... Et le pli de sa joue. Je me juge très sévèrement mais j'avais à *me débattre contre moi-même*, contre lui¹².

En plus de leur propre désir jugé ici « très sévèrement », les femmes sont rendues et se sentent responsables du désir qu'elles provoquent chez les hommes et sont ainsi doublement culpabilisées. Cette condamnation de la chair est celle du désir éprouvé pour autrui mais aussi de son propre corps de femme. Cela passe par une éducation à la pudeur dès le plus jeune âge, et par une condamnation morale de la séduction, comme on l'observe ici pour Anne, née en 1932 dans une famille modeste du pays nantais et envoyée pendant la Seconde Guerre mondiale chez sa grand-mère très stricte quant aux normes genrées de son époque. Anne est alors petite fille :

À mon arrivée, elle entreprit de refaire mon éducation défailante, et fit chez moi la chasse au péché, à commencer par celui de *l'impudeur*. Dans le but de m'inciter à la modestie et bannir en moi toute trace de coquetterie, elle mit au fond de son armoire mes sarraus et jupes trop courts à son gré, ma tenue du dimanche et le chapeau assorti, mes chaussettes qui ne couvraient pas les genoux [...]. Si je me regardais trop dans la glace, si je ne tirais pas ma jupe ou mon sarrau sur mes genoux, l'agaçante ritournelle "péché mortel, péché mortel" tournoyait dans ma tête¹³.

La coquetterie symbolise indirectement le désir de plaire et est donc indigne et largement proscrit. Ici, Anne vit avec la peur permanente d'agir dans le péché. En parallèle, l'image de la femme faible et frivole, transmise dans les formes d'éducatrices conservatrices ou dans la propagande vichyste des années 1940¹⁴, conduit parfois les femmes à avoir peur d'elles-mêmes et de cette part animale qui s'exprime par leur corps et que l'esprit réproouve :

¹¹ Jeune femme alors âgée d'une vingtaine d'années, fille unique, elle habite avec ses parents dans la petite ville de Naucelle en Aveyron. Auparavant pensionnaire, elle étudie à l'université de Toulouse en lettres classiques.

¹² APA, 3386, journal tenu entre le 18 mai 1944 et le 31 décembre 1945.

¹³ APA, 3187, Journal d'Anne, 1940.

¹⁴ Cyril Olivier, *Le vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité 1940-1944*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005.

Cher Jean, je repense à lui avec une tendresse dépouillée de tout autre sentiment trouble. Il y a des moments où j'ai si peur de moi-même, où je me sens mauvaise, animale, sans résistance, sans effort de volonté¹⁵.

Ou encore :

Je suis souvent écœurée par toute "l'animalité" qu'il y a en moi (et peut-être aussi des forces de tendresses plus pures et intactes mais qui s'emploient mal) et cependant je ne peux réagir tout à fait¹⁶.

Pour Simone, son propre désir, qu'elle oppose ici à la tendresse et à la pureté, lui provoque même de l'écœurement. Dans la dernière phrase, elle semble déplorer que les forces du corps soient plus puissantes que la volonté de l'esprit, et avoue sa faiblesse puisqu'elle ne peut « réagir » et donc les contrôler. Ces imaginaires coupables perdurent après la période vichyste puisque Cécile craint par exemple de s'éloigner du bien en découvrant les plaisirs de l'amour charnel, qu'elle associe elle aussi à l'animalité avec honte :

Tout ce qui te fait du bien, je veux te le faire. Chéri, parfois j'ai honte. On vit un peu trop comme des animaux nous deux – chercher à se procurer des sensations, on tend vers le vice¹⁷.

De son côté, Élisabeth¹⁸ fait preuve de lucidité mais ne ressent aucune culpabilité à l'égard de ce qu'elle sait être une transgression de la norme féminine de pureté et déclare sans regrets : « J'ai lu trop de romans pour être tout à fait saine, moi¹⁹. » Le sentiment de désir, bien qu'il ne soit pas normalisé puisqu'elle le range du côté du malsain, est un sentiment dont elle ne se culpabilise plus. La question est tout autre quand ce désir est pour une femme, et Élisabeth semble alors plus inquiète :

Je dois être perverse, j'ai parfois envie d'embrasser Edeltrud sur la bouche. Quand je parle de mon affection pour elle, j'ai tort, c'est de l'amour, et cela m'inquiète et m'a toujours troublée. Il vaut mieux, cent fois, qu'elle soit à Chester, loin de moi et que je ne la revoie pas avant d'aimer un garçon, très fort²⁰ !

Une autre réalité de l'époque apparaît ici : plus grave encore que le désir charnel éprouvé par une jeune femme pour un homme, le désir d'une femme pour une femme.

Cette socialisation jusque dans les chairs est renforcée par la vie recluse et sous contrainte que connaissent certaines jeunes femmes – dans les internats de jeunes filles, institutions de rééducation du Bon Pasteur – qui réduisent l'esprit critique et la volonté d'indépendance, crée un sentiment d'étrangeté et de vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur, et anéantit toute volonté de rébellion. Transformer les jeunes filles en êtres obéissants, dociles et soumis est donc un des rôles de ces institutions, qui semblent

¹⁵ APA, 3386, Journal intime de Simone, tenu entre le 18 mai 1944 et le 31 décembre 1945.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ APA, 3604, Correspondance entre Cécile et Jean, Savoie, entre 1950 et 1954.

¹⁸ Élisabeth est née aux alentours de 1931, elle grandit dans une famille aisée. Elle obtient le bac dans le quartier latin, elle rentre en lettres Supérieures au Lycée Pasteur de Neuilly, puis à la Sorbonne en anglais. Extraits du journal choisis principalement entre 1950 et 1954.

¹⁹ APA, 324, Journal d'Élisabeth, 23 septembre 1951.

²⁰ APA, 324, Journal d'Élisabeth, 1951.

traquer l'effronterie à travers une surveillance et une méfiance que les écrits autobiographiques critiquent systématiquement. Monique explique par exemple que l'institution convoque sa mère pour le simple motif qu'elle regarde les sœurs dans les yeux et donc qu'elle n'est pas totalement soumise aux ordres ; en effet, on « recommandait de baisser les yeux, signe de docilité et de modestie²¹ ». Flo²² relève aussi à la pension cette injonction à baisser les yeux, qu'elle semble trouver assez humiliante et dépersonnalisante :

Dans ma tête, j'étais sûre qu'elles n'avaient pas réussi à me casser entièrement. J'étais encore vivante ; bien que je ne doive pas regarder les adultes dans les yeux, que je me tienne la tête baissée, que je doive plusieurs fois par semaine me confesser pour tout le mal que je faisais autour de moi... Même que quand on est très pauvre on doit apprendre à être encore plus humble que les autres²³...

Toutefois, malgré la volonté de rester « vivante », de rester soi-même – c'est-à-dire ici un peu rebelle –, il reste que les institutions de jeunes filles enferment dans une réalité bien lointaine de la vie réelle. Flo par exemple, qui n'apprendra jamais à se soumettre totalement en continuant à se créer des espaces bien à elle dans son quotidien lorsqu'elle fume par exemple sa cigarette la nuit à la fenêtre du dortoir, apprend néanmoins à craindre le monde qu'elle avait peu à peu commencé à s'approprier en tant que jeune femme avant de rentrer au Bon Pasteur. Cette peur est aussi un outil tenace pour étouffer le désir d'indépendance, de découverte et de subversion des jeunes filles. En sortant du Bon Pasteur à 18 ans, elle écrit :

J'étais devenue ce truc-là, une mauviette ! La peur ! Quand elles m'ont laissé sortir la première fois dehors, au bout de presque deux ans d'internat, j'avais peur de tout. Voilà ce qu'elles étaient arrivées à faire. [...] C'est pour ça qu'à ma sortie définitive je n'ai pas pu confirmer mon désir de retrouver ce prof, ni de suivre des cours de danse. J'étais devenue un peu phobique et je le resterai²⁴.

La peur est une des meilleures armes dissuasives contre l'indépendance, car une « mauviette » a-t-elle encore des désirs ?

Du corps sujet de désir, au corps en résistance ?

Malgré les condamnations judiciaires, les diagnostics psychiatriques, les espaces reclus d'éducation et la peur qui s'inscrit dans les corps, certaines femmes se sont néanmoins tissées, dans ce contexte social contraignant et normé, leurs propres chemins de désir. Les plus bourgeoises ont pris la plume, les plus modestes, malgré les violences et les interdits, ont voulu se réapproprier leur liberté et ont été enfermées. Et il y a celles qui, au cours de cet enfermement, ont cultivé leur fougue ou expérimenté d'autres choses.

²¹ APA, 2080, Autobiographie de Monique, fille d'un industriel de Roubaix.

²² Issue d'un milieu populaire, Flo est née en 1946 à Paris 18^e et raconte son enfance précaire entre 1955 et 1967 à la porte de Clignancourt.

²³ APA, 2218, « La cour », Autobiographie de Flo, 1959.

²⁴ APA, 2218, « La cour », Autobiographie de Flo, 1964.

En effet, dans ces lieux d'enfermement, l'initiation au plaisir se fait souvent sans les hommes. Dans son pensionnat pour jeunes filles difficiles dans les années 1950, Flo décrit des pratiques sexuelles entre filles. Entre 11 et 14 ans, ces jeunes filles découvrent pour la première fois les plaisirs de leur corps à travers des stratagèmes et des jeux comme l'explique ici Flo :

On rentrait dans le placard tout noir, la porte était vite refermée. Une fille que je ne pouvais voir se trouvait à l'intérieur. Elle me fit ouvrir les cuisses en me faisant sentir que les siennes l'étaient déjà et une main furtive s'insinua dans ma culotte. Elle voulait que je lui fasse pareil. Un sentiment intense de plaisir me pénétra mais je fus incapable de faire ce qu'elle me demandait²⁵.

L'initiation se fait en silence : les jeunes filles explorent leur corps sans en dire un mot, dans le noir des placards. Si ce n'est sans doute pas toujours l'attirance pour les femmes qui poussent les jeunes filles à ces jeux, elles y recherchent toutefois la découverte du plaisir charnel.

Plus largement, écrire sur ses envies, ses sensations physiques et son intimité lorsqu'on est une femme est une pratique rare. Sur les 3 203 résumés de manuscrits de l'APA, seuls 110 contenaient le terme « sexualité » et/ou « fantasmes ». Parmi ces derniers, seuls 50 étaient écrits par des femmes, et seuls une vingtaine concernait la période historique étudiée ici. Par ailleurs, sur les 17 manuscrits retenus, seuls 2 sont écrits par des femmes issues de milieux populaires. Dans un contexte où la science, la religion et la morale laïque produisent un discours culpabilisant sur le désir et que les conditions sociales, culturelles et matérielles des femmes ne leur permettent pas de penser à elles, le geste est signifiant. En effet, une jeune étudiante de dix-neuf ans écrit dans son journal : « Je dois lire, lire. Moins penser à moi, c'est-à-dire, moins écrire²⁶ ! ». Écrire est ici directement synonyme de prise en compte de soi, teinté de reproches à soi-même car jugé trop égocentrique. L'écriture est opposée à la lecture qui serait davantage tournée vers les autres et l'oubli de soi. Ces archives constituent ainsi des « prises d'écriture » au sens que définit Philippe Artières, c'est-à-dire des écrits qui ont la particularité de n'être point contraints, de marquer « un moment de subjectivation et un moment où celui qui "prend l'écriture" se fait sujet de l'histoire. [...] Quand on écrit, on sait qu'une trace de cet écrit peut être conservée. [...] La prise d'écriture, ce n'est pas tout à fait la même chose que la prise de parole²⁷. »

Globalement, les quelques manuscrits qui abordent le désir de manière équivoque convoquent des sensations ; sensation de chaleur, de moiteur, mais aussi souvenir et description de la jouissance dans laquelle on s'abandonne, comme ose l'écrire ici Cécile dans une lettre de 1951 :

²⁵ APA, 2218, Autobiographie de Flo, née en 1946 à Paris 18^e.

²⁶ APA, 324, le 20 septembre 1950.

²⁷ Philippe Artières, « Écritures éphémères, écritures fragmentaires, écritures ordinaires », *op. cit.*, p. 111-124.

Chéri, je ne peux plus bouger les jambes et il me semble qu'il y a quelque chose de délicieusement dur et chaud qui m'enserme le haut des cuisses, mon ventre, mon cou, ma gorge et ma tête. [...] Je ne pense même plus à toi quand ça me prend, pendant quelques secondes²⁸.

Si ces femmes parlent des sensations du corps, c'est en partie pour désresponsabiliser l'esprit, dans une rhétorique coutumière de l'époque ; en effet, le fait que le corps des femmes parle malgré elles est un motif que l'on retrouve dans la littérature du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle²⁹, mais aussi d'une certaine manière dans la rhétorique du régime vichyste qui présente les femmes comme incapables de résister à la tentation charnelle en l'absence de leur mari³⁰, remettant au goût du jour les vieux stéréotypes de « l'éternel féminin³¹ ». Il reste que ces extraits démentissent catégoriquement le mythe d'une absence de désir. Si l'érotisation du corps de l'objet de désir n'est pas centrale – c'est-à-dire que les femmes objectivent peu l'individu présent dans les scénarios fantasmés –, elles décrivent des envies et des élans charnels à travers un registre sensible, qu'il fasse appel à des sensations déjà ressenties dans un acte sexuel ou à des contextes sensibles plus diffus, comme l'exprime l'une d'entre elles : « Je rêve de bain de soleil, de bains de mer, de nudités. Faire l'amour avec le soleil³². »

D'autres femmes, parce qu'issues de milieux précaires, n'ont pu écrire sur leur désir – faute de temps, d'un espace à soi, ou bien pour cause d'illettrisme. Pourtant, leur comportement collectif faisant trace dans les archives et dont les cas semblent fréquents, par la transgression et la prise de risque, est signifiant. Il semble pertinent de replacer ces centaines de dossiers de justice consultés dans des grilles de compréhension des comportements sensuels et sexuels qui ne soient pas les interprétations pathologisantes ou moralisatrices des services sociaux ou des psychiatres, mais davantage dans une lecture de subversion et de résistance infrapolitique contre une condition de femme de toute façon violente. Bien sûr, les féministes néomalthusiennes des années 1930 puis les pensées de Simone de Beauvoir participent des prémisses des revendications féministes des années 1960, cependant, n'est-ce pas grâce à ces *illégalismes de classe* qu'a pu avoir lieu le procès de Bobigny où témoignaient, aux côtés de Gisèle Halimi³³, des avortées de milieux modestes ?

Conclusion

²⁸ APA, 3604, Correspondance entre Cécile et Jean, Savoie, 1950-1954.

²⁹ Jean-Louis David, « La représentation de la violence sexuelle faite aux femmes dans l'œuvre de Guy de Maupassant », thèse soumise à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université d'Ottawa, 2019.

³⁰ Cyril Olivier, *Le Vice ou la Vertu*, op. cit.

³¹ Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Le Seuil, 1996.

³² APA, 324, Journal d'Élisabeth, 1950-1954.

³³ Gisèle Halimi, *Le procès de Bobigny. Choisir la cause des femmes*, préface de Simone de Beauvoir, Association Choisir, 1977.

La science et la justice marquent, par la répression, les limites de la norme à travers une pathologisation et une condamnation des comportements sexuels actifs des femmes. Le désir ne peut donc se penser hors d'une analyse matérialiste des conditions d'existence : les femmes sont en effet des êtres désirants entre les années 1930 et 1960, mais le contexte social rend le vécu du désir sexuel précaire. De plus, au-delà de l'attrance des corps, il y a tout ce que chacune lie à la sexualité. Des imaginaires négatifs omniprésents : le péché, le vice, le sale, auquel s'ajoutent la contrainte conjugale et la peur de la grossesse. Côté des imaginaires positifs : l'amour matérialisé, la tendresse, la liberté de s'appartenir. Entre lesquels naissent des imaginaires transgressifs : le désir d'une femme pour une femme, la subversion des normes morales et de genre. Ce sont aussi ces imaginaires coupables et transgressifs que cette analyse a tenté de comprendre et d'illustrer, au travers des *prises d'écriture* et des *prises de liberté*.